



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Participation patronale

Question écrite n° 40931

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre delegue au logement sur la collecte des comites interprofessionnels du logement (CIL) du Nord, au titre du 1 p. 100 logement. En effet, il apparait que 30 MF ont ete reversees a l'Etat dans le cadre du « 1 milliard » pour les aides a l'accession a la propriete. 5 554 prêts ont ete accordes pour un montant de 237 MF avec 204 MF de financements complementaires pour constructeurs sociaux. Il lui demande de bien vouloir lui fournir de plus amples precisions quant a l'utilisation de ces sommes.

Texte de la réponse

Les chiffres mentionnes par l'honorable parlementaire semblent se rapporter a l'activite en 1995 des dix comites interprofessionnels du logement (CIL) ayant leur siege social dans la region Nord - Pas-de-Calais. Ils ne correspondent donc pas a l'ensemble des investissements realises au titre du 1 % logement dans cette region. Il convient en effet de tenir compte non seulement des organismes collecteurs autres que les CIL mais surtout des investissements realises par des CIL ayant leur siege social hors de la region. Tel est en particulier le cas des sommes investies par les grands organismes collecteurs nationaux. C'est ainsi que l'ensemble des CIL (total national) a accorde 10 174 prêts a des salaries de la region Nord - Pas-de-Calais pour un montant total estime a 414 millions de francs. Parmi ceux-ci, 5 168 prêts ont ete verses a des salaries par les dix CIL de la region pour un montant de 224 millions de francs. Ils se repartissent entre 3 696 prêts a l'accession a la propriete et 1 472 prêts destines a des travaux d'amelioration seule ou d'agrandissement. 4 706 de ces prêts ont ete accordes par les CIL de la region a des salaries de la region. De plus, les organismes constructeurs de la region Nord - Pas-de-Calais ont declare avoir beneficie en 1995 de 331 millions de francs provenant de l'ensemble des CIL (total national). 63 % de ces sommes ont ete orientees vers la construction neuve, 20 % dans des operations d'acquisition amelioration et 17 % dans des operations d'amelioration seule. Dans cet ensemble d'investissements dans le secteur locatif, les financements accordes par les CIL du Nord - Pas-de-Calais, en totalite a des organismes constructeurs de la region, representent 216 millions de francs dont 203 millions investis sous forme de prêts.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40931

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3777

Réponse publiée le : 17 février 1997, page 855